

MSA 277 206
96 232

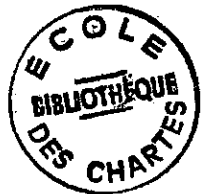
*A mon cher maître,
M. B. de Lantoyrie,
LES Archives des provinces,
Paris*

MANUSCRITS

DE LA

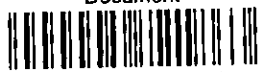
BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE

Par Julien L'HERMITTE



Extrait du journal *Le Nord Maritime*
n° des 24, 25 et 26 février 1897

DUNKERQUE
IMP. CHIROUTRE-GAGVRY, RUE DAVID-D'ANGERS, 6.
1897

Document

0000005721863

LES MANUSCRITS

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE

I

Le nombre des volumes de la Bibliothèque municipale de Dunkerque est à peine fixé aujourd'hui. De 18.000, suivant M. Bailly, de 5.000, d'après M. Le Glay (1), avant 1840, ce nombre, depuis 1893, approcherait 35.000.

La Bibliothèque compte 15 incunables, parmi lesquels il faut mentionner particulièrement le « *Ruralium commodorum Lib. XII* », de Crescentius, ouvrage sans titre et non rubriqué, imprimé soit à Augsbourg ou Strasbourg en 1471 soit à Louvain en 1473; le « *Doctrinal du temps présent* compile par maistre Pierre Michault, secrétaire du très puissant duc Charles de Bourgoingne », imprimé sans doute à Bruges en 1466, et compris dans la même

(1) Le Glay, « *Mémoire sur les Bibliothèques du Département du Nord* », Lille, 1841, in-8°, p.p.181-187.

reliure que le précédent; le « *Chronicarum liber* », d'Hartman Schedel, imprimé par Koburger, in-f^o, 1493.

M. Le Glay déclare en 1841 que la Bibliothèque « n'a point de manuscrits, car on ne saurait donner ce nom à trois volumes au plus, très récents, contenant l'un des prières, un autre des réflexions et des maximes, le troisième deux mémoires d'intendants de la Flandre ». Cependant, depuis cette époque, le fonds si pauvre des manuscrits de Dunkerque s'est quelque peu enrichi.

Le premier fonds a été constitué par les manuscrits dont on relève les titres sommaires sur une note administrative adressée au Sous-Préfet le 22 février 1842. Sous 14 numéros, cette note comprend les manuscrits 3, 23, 22, 15, 7, 20, 33, 31, 34-35, 36, 78, 28, 52-63, 64, 65, 77, 51, 50, 49 et 87 du catalogue que j'ai rédigé en novembre 1892 et qui vient d'être inséré dans le tome XXVI (page 629 à page 651 inclusivement) du « *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques de France* » (1), publié sous la direction de M. Ulysse Robert, Inspecteur général des Bibliothèques et des Archives. Toutefois le n^o 12 manque. Il faut reconnaître que ces manuels de piété comme ces vastes compilations de Faulconnier n'offrent aucun intérêt.

Mais quelques manuscrits assez précieux devaient être réunis de 1842 à 1852. D'abord trois manuscrits arabes (n^{os} 13,

(1) Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-8^o. — Ce tome va paraître très prochainement.

24, 37), offerts en 1845 par le capitaine Rouzé; puis, en 1849, le «Recueil sur Dunkerque» et d'autres ouvrages de Faulconnier (nos 70-73, 30, 32 et 48), remis par M. le Dr Darras, exécuteur testamentaire de Mlle Faulconnier; enfin, en 1852, le «Trésor de Brunetto Latini» (n° 76), donné par M. Taverne.

Les autres manuscrits sont de provenances diverses et parfois incertaines. Il est à remarquer que plusieurs viennent de l'abbaye de St-Winoc de Bergues (nos 34-35, 36, 79, 87) (1). En outre, un certain nombre de manuels de piété, ayant appartenu aux PP. Jésuites ou aux Dames Anglaises (Bénédictines) (2) et trouvés pour la plupart, en 1883, dans un grènier de la Mairie, se sont ajoutés aux 39 manuscrits, formant 53 volumes, énumérés dans le récolement de 1870 et dans le Catalogue sommaire publié en 1882 par M. Ulysse Robert (3).

Le fonds actuel se compose de 87 volumes. Le joyau de ce fonds est certes le « Liure dou tresor » de Brunetto Latini (n° 76); c'est un superbe manuscrit du XIV^e siècle, sur vélin, orné de très belles

(1) Voy. mon catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bergues, rédigé en novembre 1892, et inséré dans le même volume, p.p. 633-673; il comprend 74 numéros.

(2) Les Jésuites s'établirent à Dunkerque en 1612, les Bénédictines anglaises en 1662. Voyez, pour ces dernières: A. Bonvalet, «L'Abbaye des Dames nobles Bénédictines anglaises de Dunkerque», Dunkerque, 1889, in-8°.

(3) « Inventaire sommaire des Manuscrits des Bibliothèques de France », 3^e fascicule, Paris, Champion et Picard, 1882, in-8°, pp. 307-308.

miniatures et richement rubriqué. A côté de ce manuscrit de luxe, il en est quelques-uns qui présentent un intérêt assez vif pour l'histoire même de Dunkerque : en première ligne, le « Ceurboeck van Duynkercke » (nos 39 et 40), des XVI^e et XVII^e siècles ; puis le « Recueil sur Dunkerque » de Faulconnier (nos 70-73), les « Considérations sur Dunkerque » de Goutteau (n^o 69, année 1761), les « Notes sur Dunkerque » de Taverner (n^o 75, année 1767), la « Relation du siège de 1793 » par J. Hane (n^o 74). Il faut citer encore les « Annales de St-Winoc » du P. Waloucapelle (n^o 79), ouvrage qui complète heureusement la série des manuscrits de Bergues relatifs à l'antique abbaye.

II

Après avoir indiqué les « provenances » des manuscrits de la Bibliothèque de Dunkerque, je vais tenter la « description » des principaux d'entre eux.

Sur 87 manuscrits que possède la Ville, 37 ont été écrits par Pierre Faulconnier. Fils de Pierre Faulconnier, grand bailli de Dunkerque, Pierre-Mathieu Faulconnier naquit en 1650 et mourut en 1735. Trop jeune à la mort de son père (1674) pour remplir les fonctions de grand bailli, il fut revêtu de cette charge en 1676 et l'occupa avec talent et dévouement pendant près de soixante ans. Il est le fondateur même de la bibliothèque de Dunkerque à laquelle il a légué la majeure partie de ses livres et à laquelle revinrent, à di-

versés époques, les manuscrits de cet infatigable compilateur. Un seul de ses recueils mérite d'être cité, c'est le « Recueil sur Dunkerque » (nos 70-73), collection de notes qui ont servi à la rédaction de l'ouvrage « Description historique de Dunkerque, etc., par M. Pierre Faulconnier, Grand-Bailly Héritaire de la Ville et Territoire de Dunkerque, et Président de la Chambre de Commerce, etc. Bruges, 2 vol. in-4, 1730. » Le tome I (165 feuillets, 320 sur 205 millimètres) est composé d'une série de copies de documents, la plupart du XVI^e siècle; les transcriptions, de 1693-1694, sont presque toutes de la main de Godefroy « conseiller du Roy, Procureur de Sa Majesté au Bureau des Finances et qualité de Lille, Directeur et Garde des Archives de lad. Chambre des Comptes à Lille. » Le tome II (183 feuillets) est formé de copies de pièces diverses, de 1288 à 1652, la plupart d'après Godefroy, quelques-unes de Godefroy lui-même, et il contient, en outre, un folio intercalaire 56 sur lequel est écrit un acte original, de novembre 1607, relatif à l'approfondissement du port. Les tomes III (193 feuillets) et IV (183 feuillets) comprennent des pièces, diverses, l'un de 1611 à 1694 et l'autre de 1695 à 1722. De nombreux documents de ce recueil offrent le plus vif intérêt, notamment ceux qui concernent l'état ou l'importance du port et ceux qui relatent les faits de guerre dont la rade ou la ville ont été le théâtre.

Les « Considérations sur Dunkerque » (n^o 69, 315 sur 200 millimètres) ont été écrites entre 1761 et 1763. C'est un mé-

moire de 38 feuillets, dû à la plume de M. Goutteau, avocat au conseil. Il débute par une phrase qui fait grand honneur à l'auteur : « Il suffit d'être françois et patriote pour désirer de révoir Dunkerque aussi florissante qu'elle le fut autrefois.... » Il y est question du rétablissement des fortifications de la ville.

Les « Annotations sur l'histoire de Dunkerque et ses seigneurs etc., par M. Taverne, ancien bourguemaistre de cette ville » est un petit manuscrit de 10 feuillets, de 325 sur 208 millimètres, écrit en 1767. Il mentionne les principaux événements aux dates de 1183, 1191, 1192, 1218, 1216, 1230, 1233, 1241, 1287, 1320, 1325, 1329, 1331, 1348, 1383, 1465, 1478, 1424 et 1495; il renferme une liste des « Baillifs de la ville de Dunkerque » et les « Noms des Bourguemaitres »; il énumère les communautés religieuses qui se sont établies à Dunkerque de 1426 à 1682: Conceptionnistes, Cordeliers ou Récollets, Religieuses Pénitentes, Jésuites, Capucins, Carmes, Bénédictines Anglaises, Pauvres Clarisses Anglaises, Sœurs noires ou Augustines.

Je ne fais que rappeler le « Mémoire sur le siège de Dunkerque en 1793 » par J. Hane (n° 74); car ce manuscrit anglais, de 71 pages de 320 sur 205 millimètres, a été publié à l'occasion du centenaire du fameux siège d'août-septembre dont la levée valut à la vaillante cité dunkerquoise le décret du 17 septembre 1793: « Dunkerque a bien mérité de la Patrie ».

Le «Ceurboeck van Duynkercke», c'est-à-dire le « Livre des Statuts de Dunkerque » existe en double exemplaire: l'un,

original, du XVI^e siècle, en papier, comptant 333 feuillets et mesurant 275 sur 210 millimètres (n^o 39); l'autre, transcription soignée du précédent, exécutée aux XVI^e et XVII^e siècles, en vélin; il compte 156 feuillets et les feuillets préliminaires A-G et mesure 294 sur 210 millimètres (n^o 40). Tous deux ont une reliure en veau brun, dont les plats portent le cartel suivant: « Av Magistrat de Dynkerque. » Voici quelques-uns des objets de ces statuts: « Assysen, backers, bieren, brandt, broot, cuypers, diensbooden, ghilden, hoesters, hostellerie, kereke, meulenaers, parmentiers, peste, schole, schippers, etc., etc. »

A côté de ces manuscrits historiques, si précieux pour les annales de la cité, se trouve le manuscrit littéraire, d'une exécution remarquable, du « Trésor de Brunetto Latini » (n^o 76).

Tous les érudits connaissent cette œuvre du maître du Dante, qu'a publiée, en 1863, M. P. Chabaille dans la Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France. Le manuscrit de Dunkerque est en vélin et comprend 193 feuillets, à 2 colonnes, qui mesurent 325 sur 220 millimètres; il est protégé par une reliure en maroquin plein, avec filets or, du XVIII^e siècle. Il fut écrit au XIV^e siècle et il renferme trois miniatures (fol. 3, 71 et 142) et des rubriques et initiales historiées de la plus grande finesse. Une mention au bas du fol. I nous apprend qu'il appartient « A Monsgr de Montagu. » Il a été donné à la Bibliothèque de Dunkerque, le 22 septembre 1852, par M. Louis Taverne, propriétaire et vice-consul d'Espagne en cette

ville, « sous la condition expresse qu'il reste toujours déposé dans l'établissement, et qu'il ne puisse en sortir à quelque titre ni sous quelque prétexte que ce soit. »

III

Les matériaux, contenus dans les manuscrits historiques que j'ai décrits, ont été utilisés pour la plupart. Mais je n'ai pas la prétention de dresser une bibliographie dunkerquoise et je me bornerai, pour terminer cette rapide revue des manuscrits de la Ville, à en transcrire quelques extraits avec le désir qu'ils fassent ouvrir à mes lecteurs les recueils signalés.

Je relèverai, avant tout, plusieurs notes relatives au port même. Au folio intercalaire 56 du tome II du « Recueil sur Dunkerque » de P. Faulconnier (ms. n°71) se trouve un document original, émanant du cardinal-archiduc Albert, sixième fils de Maximilien II et époux de la fille de Philippe II; il a trait à l'approfondissement du port:

« Auz Archiducz. Chers et bien amez. Vue ce que ceulz de noz finances nous ont faict rapport du memorial a nous exhibé par le gouverneur de Dunkerche concernant le havre de lad. ville quil disoit aller sechant et que que en brieff tempz lez bateaulx nyscauroient entrer, aussy que ung *jugemaire* nommé Gedeon offroit de le nettoyer et profundir de huit piedz plus quil nest, moyennant trois mil florins, et ayans entendu ce que en avez escript, et considéré que la saison dhyver ne permett beaucoup besoigner a touz

ouvrages, Nous avons resolu que led. ouvrage sera surceu jusques au printemps, que lors donnerons lordre de ce que y sera de faire ; entretant vous ordonnons et commandons bien expressement de reserver et amasser les deniers de loctroy a vous accordé pour la refectioudud. havre les trois quartz que levez a cest estat. Atant chers et bien amez, nostre seigneur vous ait en sa sainte garde., De Binch le XIII^e de Novembre 1607. ALBERT.»

Au fol. I^{ro} du t. IV de ce même recueil (ms. n^o 73), on peut lire la « Relation du Bombardement des Anglois et Hollandois sur le Risbanc, chasteau de Bonne-Espérance, et Chasteau vert devant Dunkerque le unze et douzième aoust 1695. » Le fort de Bonne-Espérance était commandé par Jean-Bart et son fils Cornil et le souvenir de l'échec de lord Berkeley est trop populaire à Dunkerque pour qu'il soit besoin d'en rappeler les phases (1). Cent feuillet plus bas (fol. 118 et 119), P. Faulconnier donne un « Etat des principaux vaisseaux actuellement dans le port de Dunkerque appartenant aux particuliers. » Le total des tonneaux s'élevait à 11.940. Il suffit d'indiquer qu'en 1888 le tonnage du port de Dunkerque a été de 2.620.729 tonneaux (2) et qu'aujourd'hui

(1) Voyez Faulconnier. « Description historique de Dunkerque, » etc, précité ; Vanderest, « Histoire de Jean-Bart, » Paris, 1841 ; « Victor Derode, « Histoire de Dunkerque, Lille, 1852, etc., etc. Voyez encore la notice publiée par M. G. Guilbert « à la gloire de Jean Bart », à l'occasion du 2^e centenaire du combat naval du 29 juin 1894.

(2) « Notice sur le port de Dunkerque », publiée en 1889 par la Chambre de Commerce de Dunkerque, « Paris, J. Montorier, 1889. »

un seul de ses navires, le cinq-mâts « La France », dépasse la jauge totale relevée par Faulconnier à la fin du XVII^e siècle.

Voici maintenant des détails, non plus seulement sur le port même, mais encore sur les habitants et la ville. Je les emprunte à l'intéressant mémoire de M. de Madrys sur la Flandre flamingante, rédigé en 1697 (ms. n^o 78) (1). Cet intendant nous fait des Flamands un portrait dont deux siècles n'ont guère modifié les lignes, s'ils ont pu en altérer les couleurs un peu trop vives par places.

Côté des hommes :

« Les Flamans sont corpuleux, de belle venue, et communement gros et gras, ils sont d'un naturel pesant, et assez lents dans leurs manières d'agir, mais cependant assez laborieux... Ils aiment à boire les uns et les autres, ensemble, et faire leurs affaires, et leurs marchez le verre à la main. Ils sont grand[s] amateurs de la liberté... Ils se fâchent aisement et se reconcilient de même.. Ils ont de l'esprit et du bon sens, sans avoir l'ymagination vive... Ils sont fort attachez à la religion catholique et à toutes les dévotions d'institutions monacales; ils frequentent les sacrements et sont exacts à entendre la

[1] Ce Mémoire fait partie de la Collection des Mémoires dressés par les Intendants en 1697 pour l'instruction du duc de Bourgogne ; on en trouve les originaux aux Archives nationales (voy. Note de M. de Boilisle, dans les procès-verbaux de la Société de l'histoire de France). — Les deux mémoires des intendants de Bagnols et Desmadrys sur les Flandres ont été publiés par M. Desplanques dans le « Bulletin de la Commission historique du département du Nord » t. XI, p. 251 et suiv.

messe, et le sermon, mais tout cela sans prejudice du cabaret qui est'une de leurs passions dominantes. » (pp. 242 et 243).

Côté des femmes :

« Les femmes y sont blanches et assez belles, mais leur beauté se passe aisément. Elles sont assez sages... S'il falloit en croire nos jeunes officiers les flamandes se laissent toucher aussi bien que les françoises... mais le mariage opere si bien en Flandres qu'il fait d'une fille tres coquette une femme tres vertueuse et attachée a ses devoirs. » (p. 245) Le jugement de notre La Bruyère administratif est au moins irrévérencieux; je le tiens pour inexact, et je doute fort que nos maris d'antan, même au plantureux et quelque peu pantagruélique pays de Flandre, aient en la coutume d'accepter bénévolement cette « épreuve avant la lettre. » Comme tous les maris, ils ont eu (en dépit de Balzac!) la fière devise: « Ni en herbe, ni en gerbe! » que leurs bonnes épouses n'ont pu certes effacer du blason conjugal...

M. de Madrys note avec beaucoup de justesse deux traits du caractère flamand: l'amour des fêtes publiques et l'économie. « Les Flamans, écrit-il, ont une qualité que l'on ne saurait trop louer, qui est de savoir proportionner leurs despenses, a leurs révenus. » (pp. 246-247).

J'ignore les résultats du recensement de 1895, mais je sais qu'en 1685, « par le denombrement qui en a esté fait, on a trouvé à Dunkerque le nombre de 1227 maisons et 10.515 habitans, et que par un second fait 10 ans après on a trouvé dans la ville, et dans la basse-ville batie depuis,

1514 maisons et 11565 habitans. » (p. 298). Dunkerque était donc, sous Louis XIV, une ville très importante, si l'on se rappelle qu'à la même époque Lille ne comptait guère plus de 50.000 habitans. J'indique, pour comparaison, les chiffres de la population de Bergues (3175 habitans) et de Gravelines (1162 habitans).

Enfin Dunkerque était le port d'attache d'une escadre : « Il y a à Dunkerque ordinairement une escadre de vaisseaux avec un corps d'officiers de Marine commandez par M. le Chevalier Bart chef d'escadre. » (p. 318). C'était moins maigre que la défense mobile de quelques torpilleurs obtenue à grand-peine par une cité qui mériterait à tous égards d'être le chef-lieu d'une préfecture maritime. Que ce glorieux passé fasse au moins espérer un avenir plus brillant ! Caveant consules ! Que la République veille au salut et à la grandeur de la vaillante cité à la possession de laquelle la Monarchie attachait un si haut prix.

« De tous les ports de France, écrit, en 1690, Spanheim dans sa Relation de la Cour de France, Dunkerque est peut-être le plus remarquable par les prodigieux ouvrages qu'on y a faits, par les esplanades des montagnes et des dunes, par les écluses, par la ville et la citadelle revêtues de briques jusqu'au haut du parapet, par des tours sur un banc de sable pour la défense de la rade, enfin tant par les fortifications de la place que pour le havre, et dont on fait monter la dépense qu'on y a faite... jusqu'à douze millions de livres. » Telle était l'importance de Dunkerque aux

yeux des Anglais et des Français que les premiers ne cessaient de s'écrier : « Delenda est Dunikerka ! » et que les derniers ne se lassaient pas de la faire renaître, pour ainsi dire, de ses cendres.

En 1730, un membre de la Chambre des Communes jette le cri d'alarme : il dénonce au Parlement d'Angleterre la « renaissance » de Dunkerque : « Il est de si grande importance, dit-il, pour la nation anglaise que Dunkerque demeure dans l'état de démolition et de ruine, auquel il a été réduit en conséquence du traité d'Utrecht, que nous ne pouvons pas être étonnés des murmures et plaintes qui se sont élevés, depuis que le public est informé des progrès qu'on a permis aux Français de faire vers le rétablissement de ce port et havre. » (ms. n° 67, fol. 1).

Voici le langage français. Vers 1761-1763, l'avocat Goulteau (ms. n° 69) supplie qu'on achève ces fortifications « que le Roi a fait commencer de relever, il y a vingt ans » et dont le membre du Parlement d'Angleterre avait si promptement signalé les premiers travaux. Il considère l'œuvre assez française, assez nationale, pour conseiller d'en assurer l'exécution par l'émission d'actions : « Quelqu'un veut-il que la somme puisse aller à 20 millions, c'est beaucoup trop. Ne peut-on pas établir des actions ou annuités, et assigner à chaque actionnaire son remboursement tant du principal que des intérêts en douze années ; on pourroit se flatter que ces actions mériteroient autant de confiance et auroient le même cours que celles du canal de Languedoc, et le port de Dunkerque

produira ce remboursement, pendant ce période aussi aisément que le canal de Languedoc. » (fol. 27).

Ma conclusion à ces notes sera une variante de la conclusion, précédemment citée, de ce mémoire de Goulteau: « Il suffit d'être Français et patriote pour désirer voir Dunkerque florissante. »

JULIEN L'HERMITTE.

Février 1897.

(Extrait du journal *Le Nord Maritime*, n^{os} des 24, 25 et 26 février 1897.)

